

N°31

Objet :

COMITE DE JUMELAGE
ACHERES-STONEHAVEN –
DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA
VILLE

Rapporteur :

M. le Maire

Date de la Séance :

14 AVRIL 2026

Date de la Convocation :

8 AVRIL 2026

Date d'affichage de la
convocation :

8 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick METOIS	pouvoir à	François DAZELLE
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Abdelkader ZYAN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Romain LASSERRE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Stéphane PICHARD
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Theanmolée ARUNAKIRIDAS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 07

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

N° 031

OBJET : COMITE DE JUMELAGE ACHERES-STONEHAVEN – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,
VU les statuts du comité de jumelage Achères-Stonehaven,

Considérant que consécutivement au renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire de désigner les représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité de jumelage Achères-Stonehaven,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément un vote à bulletin secret, si après appel à candidature, une seule liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste ; qu'en cas de multiplicité des candidatures, la désignation peut avoir lieu par un vote à main levée, si le Conseil municipal en décide à l'unanimité ; qu'à défaut, le vote se déroule à bulletin secret,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoient expressément un vote à bulletin secret pour ces désignations,

Considérant qu'après appel à candidature,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DESIGNÉ pour représenter le conseil municipal au sein du comité de jumelage Achères-Stonehaven:

- 1- LE MAIRE
- 2- MME KATELL LANDIER
- 3- MME EVELYNE BEAUDICHON

ARTICLE 2 : RAPPELLE que le Maire, ou le Maire adjoint délégué, est membre de droit.

Fait et délibéré à Achères, le 14 avril 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 17/04/2026

Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

